	Service d'Anatomie Pathologique	<b>PROCEDURE</b>	
		<b>Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)</b>	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 1/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

## 1. **Objet**

Cette procédure a pour objet :

- L'envoi et le transport des contenants du laboratoire vers les sites de prélèvements.
- Les modalités de conditionnement, l'envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires), destinés à un examen anatomopathologique standard ou routine, depuis des sites de prélèvements (services techniques, salles d'op...) vers le laboratoire d'Anatomie Pathologique.

## 2. **Domaine d'application**

Cette procédure s'adresse au médecin/préleveur et/ou prescripteur et au secteur d'Histologie, aux technicien(ne)s et aux pathologistes.

## 3. **Abréviations – Définitions**

Néant

## 4. **Contenu**

### 4.1. **Demandes d'examen**

Sont disponibles sur ENNOV

### 4.2. **Modalités de prélèvements**

4.2.1. Les prélèvements sont prélevés dans des secteurs techniques (endoscopies,...), soit en salle d'opération ou d'accouchements ou en salle (urines, expecto's,...).


4.2.2. La majorité des prélèvements doivent être fixés dans une solution de formol tamponné de 4% (voir **FO-HISTO-026**), mais certains doivent arriver à frais (si nécessité de biologie moléculaire, cytogénétique, recherche enzymatique, extempo's ,...)

Seront envoyés non-fixés :

- Les prélèvements destinés à un examen extemporané (= per opératoire)
- Les prélèvements de tissu suspects de lymphome (ganglions,...)
- Les prélèvements de tumeur pour laquelle un examen Cytogénétique est sollicité.
- Les prélèvements de tumeur pour laquelle un prélèvement destiné à la tumorothèque est sollicité. (Voir **IN-TUMOR-001**).
- Les pièces de conisation (col utérin) (cf. étalement plus facile de la pièce non fixée).

### **POUR TOUS CES PRELEVEMENTS (sauf conisation) :**

Le prélèvement doit arriver au laboratoire dans le plus bref délai (**moins de 10 minutes**) et **NON FIXE** en ayant prévenu le laboratoire (tél. **5 2557**) qu'un

	Service d'Anatomie Pathologique	PROCEDURE	
		Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 2/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

telle pièce leur est envoyée. Ces pièces doivent être envoyées par coursier au service d'Anatomie Pathologique accompagnées de la liste des prélèvements envoyés au SAP, cette dernière sera enregistré sur FO-HISTO-170 et rangé dans la farde « Prélèvements de pièces opératoires ». L'heure précise du prélèvement doit être inscrit sur chaque prélèvement afin que le service d'Anatomie Pathologique puisse évaluer l'impact du temps écoulé sur la qualité du prélèvement.

4.2.3. Ils sont placés dans des contenants qui sont envoyés par le Service d'Anatomie Pathologique et dont le volume correspond aux besoins locaux.

#### 4.3. Envoi des contenants vers les secteurs de prélèvements

Pour obtenir des contenants adéquats pour prélèvements tissulaires, vous pouvez contacter le laboratoire d'Histologie : tél. **5 2557**.

##### 4.3.1. Site Brien

a. Pour les petites biopsies :

Petits pots de 20ml, rempli avec 5ml de formol tamponné 4% pour les services gastro, pneumo, séno...)

b. Petites pièces opératoires (appendice, vésicule, amygdales,...) : pots de 150 ml, rempli avec 80ml de formol tamponné 4% et de 70ml, rempli avec 30ml de formol tamponné 4%.

Ces pots sont déjà remplis et on les achète chez la firme VWR.

Ils sont placés dans une boîte en carton sur laquelle on écrit le nom du service demandeur.

Le transport de la boîte vers le site de Paul Brien est assuré par la navette avec un coursier du site Horta ou l'HUDERF.

c. Pièces opératoires de plus grande taille :

Des contenants de plus grande taille (boîtes en plastique de volume divers) sont envoyés vides, accompagnés d'un bidon de formol tamponné 4%, à verser dans le contenant afin de la remplir au  $\frac{3}{4}$ .

La pièce opératoire doit être complètement recouverte par le formol et il faut donc adapter le volume du contenant à la taille de la pièce opératoire.


Des sachets en plastique vides sont également envoyés aux différents services qui en ont l'usage via la navette.

##### 4.3.2. Consultations de gastroentérologie, pneumologie, gynécologie, sénologie et gastro HUDERF

Voir pt. 4.3.1.a

Le transport du labo d'Histologie vers ses secteurs est assuré par un coursier.

##### 4.3.3. Chirurgie et maternité

	Service d'Anatomie Pathologique	PROCEDURE	
		Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 3/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

Des contenants de grande taille (boîtes en plastique de volume divers) sont envoyés vides, accompagnés d'un bidon de formol tamponné 4%. Voir pt. 4.3.1.c.

Le transport est assuré par un coursier.

#### 4.3.4. Chirurgie HUDERF

Commande des pots autonome indépendante de notre service (commandé par l'HUDERF).

Très rarement, on demande des pots de 150ml ou de 70ml, remplis de formol tamponné 4%, pour des petites pièces opératoires (appendice, amygdales,...)

#### 4.4. Modalités de transport des prélèvements depuis les sites des prélèvements vers le laboratoire

##### 4.4.1. Gastro et chirurgie HUDERF

Les biopsies de gastro arrivent par télétube, fixées au formol tamponné 4% dans des pots de 20ml.

Les petits prélèvements et les pièces opératoires (comme amygdales, appendices, vésicules etc...) dont la taille et la fermeture hermétique des pots permettent le transport par télétube, sont envoyés de cette façon.

Ils sont fixées au formol tamponné 4% dans des pots de 100ml.

Les pièces opératoires plus grandes sont apportées par un coursier, elles sont fixées au formol tamponné 4%, sauf les prélèvements pour examen extemporané, suspicion de lymphome (ganglions..) etc.. qui arrivent non fixés (voir pt. 4.2.2).

##### 4.4.2. Chirurgie adultes (et One Day)

Tous les prélèvements arrivent fixés dans les pots, sauf les prélèvements qui nécessitent d'être non fixés (voir pt. 4.2.2).

Les prélèvements sont transportés par un coursier.


Chaque lot de pièces opératoires transportées depuis la salle d'opération est accompagné d'une liste, reprenant tous les prélèvements qui font partie de l'envoi.

La liste est vérifiée par le (la) technicien(ne) qui réceptionne les prélèvements.

Le (la) technicien(ne) signe la feuille et met la date de réception si tout correspond.

S'il existe une discordance entre la liste et les pots reçus, le (la) technicien(ne) téléphone à la salle d'opération : l'infirmière sur place soit envoie le pot manquant, soit explique s'il s'agit d'une erreur. Le suivi et la correction sont notés sur la feuille par le (la) technicien(ne) pour traçabilité.

Les feuilles sont classées dans un classeur « listes pots salle d'op », qui se trouve sur la table dans le local -1EJ21.

	Service d'Anatomie Pathologique	PROCEDURE	
		Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 4/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

#### 4.4.3. Placenta :

Les placentas doivent être fixés au formol tamponné 4%.

Les placentas sont stockés à la maternité. Le transport est assuré par un coursier.

#### 4.4.4. Biopsie de moelle

Ce type de prélèvement arrive par télétube et est fixé au formol tamponné 4% dans un petit pot de 20ml.

(Demander des pots adéquats au labo d'Histologie (tél. **5 2557**).

#### 4.4.5. Fœtus

##### 4.4.5.1. Site Horta :

Les fœtus restent non fixés et sont associés à une demande d'examen Anapath (voir **pt. 4.1 : demande d'une autopsie d'un enfant (moins de 18 ans) ou demande d'autopsie d'un mort-né**), remplie par le médecin et signée pour accord par les parents.

Les fœtus sont, en attente de transport, conservés dans les locaux suivants (frigo) : U54 2EL29.

Le transport des fœtus est assuré par les garçons de morgue : tél. 5 2561 ou 7 2564.

##### 4.4.5.2. St. Pierre

Fœtus fixés dans formol tamponné 4%.

Transport par navette.

##### 4.4.5.3. Ixelles, Erasme ou autres extérieures

Les prélèvements arrivent par taxi (voir **AN-AUT-006**).

Voir aussi **pt. 4.1 : Formulaire pour envoi d'un fœtus de moins de 26 semaines pour autopsie**.

#### 4.4.6. Gastroentérologie adultes + consultation pneumologie

Les prélèvements arrivent par télétube et sont fixés au formol tamponné 4% dans des petits pots de 20ml.

#### 4.4.7. Prélèvements venant de Paul Brien (ou Astrid)

Tous les prélèvements du site Paul Brien arrivent par navette.


Ils arrivent deux fois par jour : le matin et l'après-midi.

Tous les petits prélèvements arrivent fixés au formol tamponné 4% dans des petits pots (gastro, dermato, stomato, etc....)

Les pièces opératoires arrivent fixées au formol tamponné 4% dans des pots ou des boîtes, adaptés à la taille de la pièce.

Les prélèvements pour examen extemporané, suspicion de lymphome (ganglions...) et les conisations arrivent non fixés (voir pt. 4.2.2).

Les prélèvements pour examen extemporané nécessitent d'organiser le transport des prélèvements en urgence par ambulance (à organiser avec la firme d'extérieur : EMD : voir **AN-AUT-006**).

	Service d'Anatomie Pathologique	<b>PROCEDURE</b>	
		<b>Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)</b>	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 5/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

Prendre contact plusieurs jours à l'avance avec le service Anatomie Pathologique pour organiser le transport : tél. **7 3528** ou **7 2548**.

#### 4.4.8. Biopsie rénale (voir IN-HISTO-136)

Le médecin préleveur de la biopsie rénale prévient le laboratoire (tél. **5 2557**) de la date et l'heure à laquelle la biopsie est programmée.

Un(e) technicien(ne) du laboratoire d'histologie prépare alors :

- 1 pot de 20ml contenant du formol 4% tamponné (pour la microscopie optique)
- 1 petit pot contenant de la Glutaraldéhyde (pour la microscopie électronique)
- 1 petit pot de 20ml, contenant le fixateur « Michel's transport fluid ».

Un coursier vient chercher les pots et les apporte au médecin préleveur et les rapporte ensuite au laboratoire d'histologie.

#### 4.4.9. Consultation gynécologie

Chaque matin, les garçons d'autopsie vont chercher les prélèvements (biopsiques et cytologiques) à la consultation de gynéco et les déposent au service d'Anatomie Pathologique.

Les biopsies sont fixées au formol tamponné 4% dans des pots de 20ml.

La brosse ayant servi à effectuer le frottis de col, est plongée dans un pot de cytologie en phase liquide et celui-ci est identifié par le nom de la patiente. Le pot est placé dans un sachet en plastique avec la demande correspondante (et éventuellement une biopsie).

#### 4.4.10. Sénologie (Tru-cut ou Vacora)


Les prélèvements, fixés au formol tamponné 4%, dans des pots de 20ml arrivent :

- soit par télétube (N°199) : il faut alors impérativement prévenir le labo (tél. **5 2557**) qu'un prélèvement de sein va arriver (cf. calcul durée fixation pour assurer la qualité des colorations ultérieures).
- soit sont amenés par une infirmière.  
NB. Avant un weekend ou un jour férié : il faut que le prélèvement arrive avant 16h. (cf. impératifs de délai de fixation min-max pour fiabilité des colorations ultérieures).  
En cas de problème, contacter le **5 2557** (laboratoire d'histologie) ou le **7 3528** (secrétariat).

#### 4.4.11. Lymphomes (ganglions) (voir IN-LOG-006 et IN-HISTO-131)

Les ganglions arrivent non fixés au labo et sont traités immédiatement par un pathologiste :

- A. 4 empreintes sur lames pour le labo d'Hématologie et 2 empreintes sur lames pour le Médecin responsable des cas hémato-oncologique, qui auront été colorées par un/e technicien/ne de Cytologie.

	Service d'Anatomie Pathologique	<b>PROCEDURE</b>	
		Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 6/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

- B. 1 prélèvement sera fixé dans PBS pour immunophénotypage dont 2 empreintes sur lames auront été faites au préalable, le tout pour l'hôpital St Pierre.
- C. 1 prélèvement fixé dans RPMI pour Erasme.
- D. 1 prélèvement fixé dans RPMI pour Bordet.

Modalités d'envoi :

Pour A → Une copie de la demande + les lames avec les empreintes (dans support en plastique, puis dans sachet en plastique) sont envoyés au centre de tri, qui les envoie au laboratoire d'Hématologie du CHU-Brugmann.

Pour B → Une copie de la demande + le tube et la lame dans une enveloppe spécifique sont envoyés au centre de tri : envoi par la navette au labo d'hématocytologie de St Pierre.

Pour C → Une copie de la demande + demande Cytogénétique (**FO-ADM-013**) + tube sont envoyés dans une enveloppe spécifique au centre de tri envoi par la navette à LHUB au Centre de génétique ULB – site Erasme.

Pour D → Une copie de la demande + demande Cytogénétique (**FO-ADM-013**) + tube sont envoyés dans une enveloppe spécifique au centre de tri (**voir AN-ADM-005**) envoi par la navette à LHUB--> l'hématologie moléculaire au Dr. Pierre Heimann.

N° télétube centre de tri : **197**.

Instruction de traitement du prélèvement pour le pathologiste : **IN-LOG-006 et IN-HISTO-131**

4.4.12. Prélèvements pour examen extemporané


Les prélèvements arrivent à frais (non fixés) et sont apportés le plus vite possible : de préférence dans les 10 minutes du prélèvement (opération en cours) par un membre du personnel de la Chirurgie (infirmière, médecin, stagiaire, coursier,....).

Voir **pt. 4.2.2**.

4.4.13. Biopsies neuromusculaires

Voir modalités sur Ennov : **pt. 4.1**

- **Demande pour une biopsie de muscles striés**
- **Demande pour une biopsie de nerf périphérique**
- **Demande pour une biopsie de peau (pathologies neuro-métaboliques ou mitochondriales)**

	Service d'Anatomie Pathologique	<b>PROCEDURE</b>	
		Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 7/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

- **Demande pour une biopsie rectale ou conjonctivale (pour analyse histologique de nerf périphérique)**

#### 4.4.14. Biopsies rectales

Des biopsies rectales pour mise au point de la maladie de Hirschsprung doivent faire l'objet d'un arrangement préalable avec la technicienne responsable de la coloration Acétyl-cholinestérase (tél. **7 2553**) pour fixer une date.

Les prélèvements arrivent non-fixés dans un pot. (pour extempo : voir pt. 4.2.2).

L'acheminement des prélèvements vers le laboratoire sera effectué par un coursier.

#### 4.5. Procédure de gestion des envois de pièces

Tout envoi à l'extérieur de pièce doit être enregistré sur le formulaire de traçabilité des envois externes (**voir FO-LOG-029**).

Ce formulaire doit être complété et conservé dans la farde des envois avec le bon d'envoi (rose)

Le bon d'envoi (rose) doit être complété, signé par le transporteur et conservé dans la farde d'envoi.

#### 4.6. En cas de prélèvement arrivé non fixé et tardivement

Parfois, certains prélèvements arrivent **non fixés** et **après 16h** (sans prévenir le laboratoire).

Si un pathologiste est encore présent dans le service (toujours jusqu'à 17h, certains jours jusqu'à 18/19h), il (elle) s'en occupe : il (elle) fixe le prélèvement dans du formol tamponné 4% ou il (elle) met le prélèvement en route (VIP) (en cas d'urgence).

**S'il n'y plus des pathologistes disponibles, mais encore un(e) technicien(ne), il (elle) met le prélèvement au frigo jusqu'à le lendemain.**


Si le prélèvement arrive après le départ des pathologistes et des technicien(ne)s, il n'est pas pris en charge avant le lendemain matin 7h (arrivée de la premier(e) technicien(ne)).

A ce moment, le (la) technicien(ne) fixe le prélèvement au formol tamponné 4% ou le met au frigo (en fonction de l'examen que le médecin prescripteur a demandé).

A l'encodage, le (la) technicien(ne) remplit la code de non-conformité (arrivé tardivement, non-fixé) dans l'ordinateur.

Ensuite, le prélèvement est traité comme les autres.

**Si une biopsie est accompagnée d'une cyto décrite sur une seule et même demande : placer un mot avertissant qu'un prélèvement**

	Service d'Anatomie Pathologique	PROCEDURE	
		Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 8/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

**cytologique non fixé a été placé au frigo, à la fois dans le bac des demandes de cytologie de l'autre côté du « passe-plat » et à la fois joint à la demande qui reste dans le local d'encodage associé à la biopsie.**

## 5. Informations complémentaires

### \* Description par secteur :

- 5.1.1. Prélèvements d'histologie (biopsies et pièces opératoires) : voir [pt. 4.4.](#)
- 5.1.2. Prélèvements de cytologie : voir [IN-CYTO-001](#)
- 5.1.3. Prélèvements de secteur neuromusculaire : voir [PO-LOG-003 pt. 4.1.](#)
- 5.1.4. Prélèvements microscopie électronique : voir [PO-LOG-003 pt. 4.2.](#)
- 5.1.5. Prélèvements pour la tumorotheque : voir [PO-TUMOR-001](#)

## 6. Annexes

[AN-HISTO-007](#) : Liste des numéros de stations des télétubes.

[AN-AUT-006](#) (Transport fixe et transport à la demande).

[AN-HISTO-013](#) (Procédure de transport des échantillons prélevés sur le site Brien et destinés au laboratoire d'anatomopathologie du CHUB (sur Site Horta))

## 7. Documents référents

[AN-ADM-005](#)

[IN-CYTO-001](#)

[AN-AUT-006](#)

[IN-HISTO-131](#)

[AN-HISTO-005](#)

[IN-HISTO-136](#)

[AN-HISTO-007](#)

[IN-LOG-006](#)

[AN-HISTO-013](#)

[IN-TUMOR-001](#)

[FO-ADM-013](#)

[PO-LOG-003](#)

[FO-HISTO-026](#)


[PO-TUMOR-001](#)

[FO-LOG-029](#)

## 8. Historique des modifications

Date	Version	Raisons des modifications	Réviseur
01/03/2012	02	Ajout dernier pt. Dans pt. 4B2 Ajout pt. 4C	_____
26/09/2012	03	Ajout dans pt. 4C	_____
31/01/2013	04	Ajout réf. dans pt. 5	_____
20/07/2015	05	Changement dans pt. 4.A.1 Suppression et ajout dans pt. 4.B.7 Ajout dans pt. 4.B.10	_____
12/09/2016	06	Ajout firme dans pt. 4.2.c Suppression réf.	_____
13/12/2016	07	Changements, suppressions et ajouts → fusionnement de trois documents : PO- HISTO-001, PO-HISTO-009 et IN-HISTO-053	_____



	Service d'Anatomie Pathologique	<b>PROCEDURE</b>	
		Modalités de conditionnement, envoi et transport des prélèvements (biopsies et pièces opératoires)	
Fichier : PO-HISTO-001		Version : 12	
Date de mise en application : 26/10/2023		Page 9/9	
Rédacteur : G. Van de Gucht	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

		Changement et ajout dans pt. 4.3.1 a et b et pt. 4.3.4 Ajout dans pt. 5	
30/04/2018	08	Changement fixateur dans pt. 4.4.7, 4.3.1., 4.4.3, 4.4.7, 5	_____
16/01/2019	09	Suppression <b>PO-TUMOR-002</b> (cf fusionné dans PO-TUMOR-001) Passage en prs gynéco de frottis traditionnels à cytologie en phase liquide Placenta transportés sous le contrôle du Dr. V. Segers vus problèmes rencontrés avec infirmières de la maternité.	_____
20/12/2019	10	Modification dans les pts. 4.1. , 4.4.12 et pt. 5. Ajout pt. 4.4.2 Placenta	A. Bouysantiman
20/02/2020	11	Ajout dans le pt. 4.2.2 et le pt. 4.4.10 Ajout du pt. 4.5	E. Kallah
9/10/2023	12	Modifications dans le pt. 4.4.11	E. Kallah